

Pour une vie digne et sans obstacles

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4122 - Mercredi 15 mars 2017 - Prix : 10 DA

Infractions de change

Plus de 90 millions de dollars de transferts illicites de devises

Page 5

Souçons de pratiques frauduleuses avant le scrutin

Derbal : «On ne peut changer toutes les choses à la fois»

Page 3

Morale dites-vous ?

Par Mohamed Habili

Depuis que Louisa Hanoune a dit avoir rencontré la déliquescence morale généralisée au double plan social et politique, la soi-disant presse indépendante se déchaîne, non seulement contre le FLN, ce qui est un peu dans l'ordre des choses, mais contre les élections du 4 mai, dans l'intention évidente de les discrediter par avance. Notons qu'en matière de crédibilité, Louisa Hanoune est loin d'être un modèle. Un représentant du peuple qui s'engage publiquement à abandonner son immunité parlementaire s'il est attaqué en diffamation en réponse à une accusation de corruption portée par lui, mais qui mis en demeure de tenir parole se dérobe, n'a plus un atome de crédibilité à faire valoir. C'est la raison pour laquelle Louisa Hanoune a intérêt plus que jamais à être réélue en tant que députée, sachant le procès qui l'attend si elle ne l'est pas. Tête de liste à Alger, ça doit pouvoir se faire, à moins que le diable ne s'en mêle, ce qu'il ne faut jamais perdre tout à fait de vue, même si le pire n'est jamais sûr lui non plus. Mais enfin, quelqu'un qui s'est fait fort de faire une chose et puis qui en fait une autre devrait s'interdire de parler de morale d'une manière générale. Un parti qui n'a pas réussi à collecter 200 signatures pour chacun des sièges de l'APN à pourvoir ne devrait s'en prendre qu'à lui-même. En effet, quelques signatures pour chaque candidat d'une liste donnée, ce n'est pas la mer à boire.

Suite en page 3

«Seuls les cadres engagés resteront en place»

Boudiaf hausse le ton et met en garde les gestionnaires



Ph/D. R.

Le ministre de la Santé hausse une nouvelle fois le ton à l'égard des gestionnaires des établissements hospitaliers et invite ceux qui ne veulent pas s'occuper des patients de libérer les lieux. «Celui qui n'est pas convaincu qu'il n'est là que pour servir le malade n'a pas sa place parmi nous», a-t-il dit lors d'une rencontre d'évaluation des établissements hospitaliers spécialisés. [Lire page 2](#)

Modernisation continue de l'administration

Documents notariés par voie électronique pour fin 2017

Page 3

Conclusions des six groupes créés par le ministère de la Culture

«Une feuille de route» pour la gestion des théâtres

Page 13

«Seuls les cadres engagés resteront en place»

Boudiaf hausse le ton et met en garde les gestionnaires

■ Le ministre de la Santé hausse une nouvelle fois le ton à l'égard des gestionnaires des établissements hospitaliers et invite ceux qui ne veulent pas s'occuper des patients de libérer les lieux. «Celui qui n'est pas convaincu qu'il n'est là que pour servir le malade n'a pas sa place parmi nous», a-t-il dit lors d'une rencontre d'évaluation des établissements hospitaliers spécialisés.

De notre envoyée spéciale à Annaba Louiza Ait Ramdane

Boudiaf, qui rappelle avoir mis les moyens et réglé l'ensemble des problèmes soulevés par ces derniers, attend un retour de résultat au profit des malades. Le ministre de la Santé s'est dit consterné d'entendre encore parler des dysfonctionnements dans la gestion des structures de santé, pourtant «nous avons mis les moyens et réglé l'ensemble des problèmes soulevés par les corps médicaux, et nous attendons toujours un retour de résultat au profit des malades», a-t-il dit. Boudiaf s'est dit encore étonné qu'un simple problème de panne d'un quelconque matériel soit porté à la connaissance du ministre pour être résolu. «C'est anormal ! Les gestionnaires doivent prendre les choses en main, faire preuve d'initiative et trouver des alternatives», déclare le ministre qui s'insurge également contre la saleté qui règne dans certains établissements de santé. «Si jamais je vois de la saleté dans les hôpitaux ou dans n'importe quelle structure de santé, préparez directement votre démission», menace encore le ministre. Par ailleurs, il annonce qu'une délégation composée de plus de 40 cadres de son secteur inspectera des différents établissements au niveau national. Le but de ces inspections thématiques est d'évaluer le travail de tous les gestionnaires et de leur porter des alternatives et des solutions. Parmi d'autres points noirs, Abdelmalek Boudiaf fera remarquer que les EHS à vocation régionale ou nationale ne bénéficient pas encore d'une organisation permettant la mise en place de réseaux normalisés pour banaliser le parcours du patient. Comme pour les centres de lutte



contre le cancer, Boudiaf indique que les EHS à vocation régionale ou nationale doivent travailler dans une logique de réseau où l'intégration de l'offre de soins bénéficie d'une organisation adéquate en matière de diagnostic et d'orientation du patient. En termes plus clairs, le ministre donne instruction à la DGSS d'installer autant de groupes de travail que de spécialités concernées pour mettre en place des schémas régionaux et nationaux de prise en charge afin de fixer le circuit du patient. Dans ce cadre, il appartient aux EHS concernés de s'organiser pour disposer de secrétariats médicaux performants pour gérer les demandes de rendez-vous et de placements des malades sur la base notamment des travaux des réunions de concertation pluridisciplinaire quand c'est nécessaire. Le bilan présenté par les responsables

de santé montre beaucoup d'incohérences, dira le ministre, citant l'exemple de l'EHS d'uro-néphrologie Daksi, qui faisait la fierté de Constantine en matière de greffe rénale qui se réduit à présenter un bilan zéro greffe en 2016.

«Attendez-vous à des surprises...»

Le ministre de la Santé a également mis en évidence certaines pratiques qui nuisent à l'image du secteur. Il dira que malgré la relance de la greffe de corne et les services d'ophtalmologie, certains patients algériens continuent à être orientés de manière illégale vers des cliniques à l'étranger qui n'offrent ni la compétence ni la qualité des soins dispensés ici. Là aussi, le ministre promet des décisions radicales : «Attendez-vous à des surprises...».

Abdelmalek Boudiaf ne tolère pas également qu'un hôpital de chirurgie cardiovasculaire, doté d'un plateau technique ultramoderne, réduise son activité à la cardiologie interventionnelle. Pour le ministre, un hôpital de neurochirurgie doit fonctionner en H24. Un hôpital d'infectiologie doit disposer, selon Boudiaf, d'un programme de développement qui assure des soins et des examens sur place, notamment en matière de lits de réanimation et dans le domaine de l'imagerie médicale. Pour la pédiatrie, ce service doit travailler en réseaux avec les centres de référence et en comptant sur le ministère de la Santé qui est prêt à accompagner durablement tout projet en ce sens, dira Boudiaf. Enfin, le ministre de la Santé considère que tous les hôpitaux doivent disposer d'une nomenclature des produits pharmaceutiques. Il relève également un dysfonctionnement dans les services de génécologie. «N'acceptez plus les lettres d'évacuation des patientes. Chaque service doit faire son travail», recommande Boudiaf qui s'interroge : «Pourquoi les interventions chirurgicales se déroulent uniquement la matinée ? Est-ce une manière de dire aux autres vous êtes libres le reste de la journée ?»

Le vaccin RR dans les structures de santé de proximité au lieu des écoles

La campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole se poursuivra prochainement, mais cette fois-ci en dehors des écoles. En effet, la deuxième campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole pour les enfants de 6 à 14 ans se poursuivra au niveau des structures de santé de proximité au lieu des

écoles, annonce le ministre de la Santé. Suite à la polémique qui a entouré l'opération de vaccin et les informations relayées par certains titres nationaux portant sur l'hospitalisation de quelques élèves après avoir reçu ce vaccin, le ministère de la Santé a décidé de programmer une nouvelle campagne au niveau des structures de santé de proximité. «Cette décision a été prise pour éviter de perturber la scolarité des enfants et pour ne pas donner l'occasion à qui que ce soit de faire de la manipulation», explique Boudiaf. Une manipulation, selon le ministre, qui appelle les parents d'élèves à vacciner leurs enfants dans leur intérêt. Plus d'un million d'élèves vaccinés, soit 15% et aucun cas d'hospitalisation n'a été signalé, tient-il à rassurer. «Il n'y a pas de danger sur la santé de vos enfants, n'écoutez pas ce qui ce dit, ce n'est que de la manipulation. La preuve, aucun cas d'hospitalisation n'a été enregistré», rassure Boudiaf qui attribue la polémique qui a accompagné le vaccin à l'absence d'une culture de santé. Selon le Professeur Harat Zoubir, directeur de l'Institut Pasteur d'Alger, «les effets secondaires sont connus pour tous les vaccins, mais pour ce vaccin aucun cas d'effet secondaire n'a été enregistré». Il explique encore qu'«aucun cas de décès n'a été enregistré». Le professeur Harat indique également que le vaccin est passé par toutes les gammes de contrôle et a été recommandé par l'OMS. Le professeur appelle les parents d'élèves à vacciner leurs enfants. «C'est une occasion unique pour l'Algérie, car si on atteint 90%, l'année prochaine on aura 0 cas de rougeole et de rubéole», indique encore le professeur, soulignant que «le fournisseur est indien, l'un des plus sûrs au monde». L.A.R.

Faune

Plus de 3 000 espèces animales menacées d'extinction en Algérie

Plus de 3 000 espèces animales en Algérie sont sérieusement menacées d'extinction à cause notamment du braconnage et du commerce illégal d'animaux sauvages, a indiqué mardi à Alger le directeur général des forêts Abdelfettah Abdelmalek, plaçant pour «une nouvelle approche» contre ce phénomène qui prend de l'ampleur. «A l'heure actuelle, plus de 3 000 espèces animales et 16 000 espèces végétales sont sérieusement menacées d'extinction», a averti M. Abdelmalek lors d'un atelier de formation sur l'échange d'informations et de sensibilisation sur ce phénomène organisé

par la DGF en collaboration avec la Gendarmerie nationale. Certaines espèces ont disparu suite au changement intervenu dans leur milieu naturel, d'autres disparaissent ou sont menacées parce que l'Homme perturbe leur habitat, ou en raison de la chasse ou du braconnage. Outre l'extinction de certaines espèces animales, le trafic illégal d'espèces sauvages présente des risques pour la santé sur le plan mondial, puisqu'il peut être vecteur de maladies mettant en péril à la fois l'homme, le bétail et les écosystèmes. Selon le DGF, plusieurs mesures ont été prises pour faire face à cette situation dont la mise

en place d'un arsenal juridique assurant la protection et la préservation du patrimoine faunistique en interdisant toute forme de braconnage ou de commerce illégal notamment pour les espèces à haute valeur patrimoniale. Au plan international, l'Algérie a adhéré en 1982 à la convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvage menacée d'extinction. En Algérie, une liste de 23 espèces menacées d'extinction a été déjà publiée dans la loi 06-14 (novembre 2006) relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition, alors que 226 espèces protégées disposent d'un statut particulier. Dans sa lutte contre le commerce illégal et le braconnage, la DGF a saisi 15 774 animaux entre 2011 et 2016 et répartis sur 15 espèces notamment des oiseaux dont la première espèce est le chardonneret élégant. Le plus grand nombre de cet oiseau appartenant à la famille des Fringillidés a été saisi dans la région Ouest du pays principalement à Tlemcen où il fait objet d'un «grand trafic» sur les frontières algéro-marocaines. Un nombre important de faucons et de singes Magot a été également saisi, selon le bilan des

forestiers. Il s'agit aussi du cerf de Barbarie qui subit un grand braconnage au niveau des frontières algéro-tunisiennes (son aire de répartition). Sa population est en déclin constant. Pour lutter contre ce fléau, la DGF et la Gendarmerie nationale ont décidé d'élargir le champ d'action de leur convention signée en 2014, portant initialement sur la lutte contre les feux de forêt, pour conjuguer leurs efforts afin de lutter contre le braconnage des animaux sauvages. Cet atelier devrait sortir par un plan d'action qui permettra aux deux parties de fédérer leurs moyens afin de faire face à ce phénomène. Ghani Y.

Soupons de pratiques frauduleuses avant le scrutin

Derbal : «On ne peut changer toutes les choses à la fois»

■ Certains chefs de formations politiques s'élèvent pour parler déjà de l'usage de l'argent dans l'achat de candidature et le classement dans les listes électorales ; d'autres évoquent la question de l'argent «sale». Le président de la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE), Abdelwahab Derbal, le sait et souligne qu'il y a «beaucoup de murmures» sur les fraudes des candidatures.

Par Nacera C.

Invité de la Radio nationale, Chaîne III, Derbal a expliqué qu'après l'installation de son instance et les mesures qu'elle a entreprises pour assainir le fichier électoral, la Haute instance a été confrontée à quelques cas de fraude relatifs à la collecte de signatures nécessaires à un candidat pour être éligible. Il a parlé de deux ou trois cas de fraude sur les candidatures. «Nous avons eu deux à trois cas de fraude sur les candidatures», a-t-il souligné, mais il rassure que «les personnes (impliquées) ont été appréhendées et incarcérées». A ce propos, il a relevé qu'il y a parmi eux des fonctionnaires et des militants de partis». Selon Derbal, «tout le monde peut saisir l'instance de surveillance des élections».

Derbal ne donne pas trop de détails sur les cas de fraude mais affirme que «nous allons assurer la propreté des élections en appliquant la loi et en faisant barrage à tous ceux qui chercheraient à être élus en usant de tous les moyens».

Le président de la HIISE a assuré que son instance ne subirait «d'influence d'aucune partie, ni parti politique ou autorité». Pour Derbal son instance compte travailler «doucement mais sûrement», tout en reconnaissant qu'au vu des expériences vécues «durant plusieurs années», on ne peut changer «toutes les choses à la fois» et que «la démocratie est une culture qui s'apprend avec le temps».



PH/D.R.

Dans ce cadre, Derbal a observé qu'à l'occasion de ces joutes électorales, la HIISE allait essayer de bâtir les «fondations d'une élection transparente pour une démocratie qui dure dans le pays».

A l'adresse des formations politiques, il a indiqué que la haute instance est «un allié» des partis qui veulent des élections «transparentes, justes et propres, comme nous le sommes aussi pour l'administration qui veut appliquer la loi sur tout le monde». «Nous sommes donc ouverts, nous acceptons tout le monde. Nous discutons aussi avec tout le monde. Nous défendons les droits de tous les acteurs de cette élection», a-t-il

ajouté. En réponse à une question sur la transparence du scrutin du 4 mai prochain, pour Derbal ce n'est pas uniquement le rôle de son instance, mais celle-ci est une des parties de ce processus, précisant, dans ce cadre, que c'est la mission aussi notamment du gouvernement, des médias et de la société civile. «Nous faisons partie de toute cette composition. Nous allons défendre la transparence des élections en appliquant la loi et en faisant barrage à toutes les personnes qui veulent être élues par tous les moyens», a-t-il soutenu.

Concernant la neutralité de l'administration, Derbal a rassuré sur «l'engagement» du minis-

tère de l'Intérieur et des Collectivités locales à l'assurer.

S'agissant de l'assainissement de fichier électoral, il a annoncé une rencontre réunissant tous les coordinateurs de la HIISE, dans les jours qui viennent, pour évaluer les opérations d'assainissement du fichier électoral, de la collecte de signatures et des candidatures. «Je suis satisfait de l'assainissement du fichier électoral. Je crois qu'on peut faire beaucoup mieux avec le temps. C'est pour la première fois que le corps électoral est en baisse. Grâce aux nouvelles technologies et à la modernisation de l'état civil, on a pu détecter des centaines de milliers de morts qui figurent toujours sur le fichier électoral. L'opération se poursuit et nous travaillons avec le ministère de l'Intérieur jusqu'à son assainissement total», a-t-il ajouté. Pour ce qui est de la collaboration avec l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav), il a assuré que son instance et l'Arav avaient établi une coordination des efforts pour éviter justement «des dérives» dans les médias. Pour rappel, des chefs de partis à l'instar de Louisa Hanoune, SG du Parti des travailleurs, Abdelmalek Bouchafa, premier secrétaire du Front des forces socialistes avaient parlé de «pratiques immorales». Il est à noter que depuis le 5 du mois en cours on est entré dans une phase d'examen des listes de candidatures par l'administration. Une phase qui sera clôturée aujourd'hui.

N. C.

LA QUESTION DU JOUR

Morale dites-vous ?

suite de la page Une

C'est bien la moindre des choses pour qui aspire à devenir l'un des 464 représentants du peuple, et qui n'a pas l'heur d'appartenir à un grand parti. Bien des «petits» partis (le Parti des travailleurs, c'est autre chose, c'est un grand parti, lui, aux dires de certains médias) ont réussi à en collecter suffisamment pour concourir dans des dizaines de circonscriptions, et pour certains, dans leur totalité. D'autres ont préféré ne se présenter que là où ils sont sûrs de faire des scores dignes de leur réputation. C'est notamment le cas du RCD, à ce qu'il semble du moins. D'autres ont fait le choix de se présenter partout, tout en sachant que leur implantation est encore loin de s'étendre à tout le pays. Au lieu de mettre en exergue ces nouveaux partis qui ont assuré leur participation dans un grand nombre de circonscriptions, la «presse indépendante» a préféré focaliser sur les prétendus grands partis qui eux ont fait moins bien qu'eux, pour bien montrer que l'argent a achevé de gangrener la vie politique. Que la chkhara règne en maître. Qu'il n'existe plus de morale dans tout le pays. Les gens qui tiennent ce type de langage ne voient pas que non seulement il est de mauvais aloi, mais qu'il est fascinant. La morale et la politique n'appartiennent pas au même monde. L'une ne peut servir de norme à l'autre. Ce qui en revanche n'est vraiment pas moral, c'est de jeter la suspicion sur les autres, dont le seul crime est de s'être donné assez de peine pour être en mesure de se présenter dans le plus grand nombre possible de circonscriptions. Il faut être un fieffé crétin pour acheter une place dans une liste, à plusieurs millions de dinars s'il faut en croire les journaux, sans même être certain d'être élu. C'est comme acheter un poisson qui est encore en mer. Sauf évidemment si cette place est dans une liste FLN et qu'elle est la plus haute. Mais pour s'adonner à ce genre de commerce il faut que le FLN ait rompu tout lien avec la politique, pour devenir on ne sait plus quelle entreprise faisant commerce de mandats électoraux. Et qu'on devrait étudier comme un cas d'école, comme une bizarrerie défiant tout ce qui est connu. M. H.

sera accueilli positivement par les Algériens, faut-il qu'il soit suivi d'un bon contrôle et dispositif de maintenance bien géré. Sans quoi, des problèmes d'autre nature seraient à même de surgir pour rendre la besogne administrative encore plus pénible qu'elle ne l'est déjà.

Yacine Djadel

Modernisation continue de l'administration

Documents notariés par voie électronique pour fin 2017

Pour plus de modernisation de l'administration, comme les besoins de l'époque l'exigent, le e-notariat sera généralisé à la fin 2017. Une nouveauté annoncée, hier, par la Chambre nationale des notaires. A cela s'ajoute en parallèle la formation des 1 800 notaires recensés à travers le territoire national. Une expérience qui fera de l'Algérie le premier pays africain à adopter cette technologie, a affirmé la même source. L'opération en elle-même consiste en un changement total concernant l'administration de la justice. Car cette dernière passera de l'ancien système de paperasse lourde aux yeux des citoyens à un autre dit numérique. «Il s'agit, précisément, de substituer une base électronique au support papier dans le cadre de la modernisa-

tion du secteur de la Justice», a indiqué le président de la Chambre nationale des notaires, Nouredine Mohammadi. A ce propos, il a rappelé que le premier acte notarié électronique avait été délivré, début mars, à l'occasion d'une visite de travail et d'inspection du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, dans la wilaya de Tissemsilt. C'est dire que le dispositif est prêt à l'utilisation dans tout le pays. Ainsi, ce même acte notarial sera dématérialisé à travers le territoire national. Un document de justice très moderne qui sera équipé par le ministère de la Justice. «Outre la signature électronique, les empreintes électroniques seront utilisées en tant que garanties pour le notaire qui évitera ainsi toute accusation de faux ou remis-

se en cause de l'authenticité d'un acte», a-t-il expliqué. Un grand pas pour le pays, témoignant des efforts qui sont fournis par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales en vue de développer l'administration nationale. L'objectif aussi étant que ces archives puissent constituer une base de données confidentielle au niveau du ministère de la Justice. La même sera placée sous le contrôle d'un magistrat et dont la consultation requerra des procédures juridiques rigoureuses, a précisé M. Mohammadi. Ce nouveau mécanisme est à même de hâter les procédures d'application des actes notariés. Un gain de temps qui profitera à l'investissement, d'autant que le commerce exige célérité et confidentialité, en plus de l'augmentation des recettes

du Trésor public à travers les taxes et impôts recouvrés. Néanmoins, le même responsable a déploré l'incapacité de certains services administratifs comme la conservation foncière et l'enregistrement à s'adapter à ce développement en termes techniques. La cause même du retard enregistré dans l'application des actes pouvant s'étendre sur plusieurs mois, au détriment du citoyen, a-t-il dit. L'impact que cette mesure pourrait avoir sur les gens, commander son acte notarial via le net de la maison, est effectivement un grand soulagement pour ces derniers. Des allègements qui seront d'un grand secours pour les citoyens, et ce, comparé à ces nombreuses heures d'attente et de lenteur liées à l'ancien système. De ce fait, il est clair que le e-notariat

14 mars, journée nationale des handicapés

Pour une vie digne et sans obstacles

■ Comme tous les ans, a lieu la Journée nationale des personnes handicapées, une occasion de nous rappeler cette frange et faire le douloureux bilan de la situation réelle du nombre important de citoyens handicapés que compte l'Algérie.

Par Meriem Benchaouia

Cette journée nous permet de réaffirmer certains principes de base trop souvent oubliés, tels le respect et la dignité due à chaque personne, ce qui implique la reconnaissance des droits fondamentaux à savoir l'éducation, l'accès au travail ainsi qu'à un revenu pour les personnes lourdement handicapées et dont les parents en ont la charge. Dans la société algérienne, qui compte des millions de personnes handicapées, il existe d'énormes obstacles les empêchant d'exercer leurs droits et libertés et de participer pleinement aux activités de la société. La mobilisation des associations et les quelques timides efforts des pouvoirs publics n'ont pu venir à bout d'une forme d'exclusion sociale particulièrement cruelle. En effet, ils sont confrontés à une discrimination directe ou indirecte dans tous les secteurs de leur vie quotidienne. Les lieux dits «publics» sont totalement inaccessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique et ce, en dépit du fait que l'accès soit parfois garanti par la loi. L'engagement des pouvoirs publics quant à leur prise en charge réelle pour favoriser leur insertion et notamment en agissant concrètement pour l'encadrement, la socialisation, l'intégration et la mise en place de structures adéquates, reste insuffisant. L'on devrait pour cette journée se fixer des objectifs par des actions concrètes, qui fassent avancer l'application des normes et règles internationales relatives aux personnes handicapées et qui fassent progresser leur participation à la vie sociale et au développement, au même titre que les autres personnes. L'occasion est telle que les médias ont un rôle particulièrement important à jouer et peuvent concourir au succès de cette journée et tout au long de l'année pour sensibiliser le

public aux contributions positives des personnes handicapées.

La pension ne sera pas augmentée

Mauvaise nouvelle. La pension des personnes handicapées qui est déjà jugée dérisoire ne connaîtra aucune augmentation pour l'heure. La cherté de la vie devient insoutenable pour les personnes normales, alors que dire des personnes handicapées. Lorsque les citoyens en bonne santé peinent à subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille, il est difficile de se débrouiller avec une modique allocation mensuelle, frôlant les 4 000 DA. Avec la crise économique et financière que vit l'Algérie, les invalides ne verront pas leurs pensions augmentées, avait annoncé il y a quelques jours le ministre de la Solidarité nationale, Mounia Meslem. «Le pays est en crise, on ne peut pas augmenter leur pension», avait-elle expliqué. Le ministre de la Solidarité avait estimé que ces Algériens bénéficient déjà de



plusieurs avantages comme la sécurité sociale et le transport. Et en ces temps de crise financière le ministre veut surtout encourager celles parmi ces personnes handicapées qui peuvent travailler, d'investir le monde du travail. Le ministre s'est engagée à

accompagner, orienter et aider ces personnes à devenir des «acteurs de la dynamique de développement de l'économie nationale». Dans ce sens, le ministre avait révélé que son département a aidé 11% de personnes de cette frange sociale à

être embauchées en 2016. Un chiffre respectable qui pourra sans doute être revu à la hausse pour peu qu'on pense davantage aux souffrances de cette catégorie d'Algériens ayant connu des accidents de la vie.

M. B.

Béjaïa

L'insertion socioprofessionnelle, défi à relever

Les personnes aux besoins spécifiques, autrement dit les handicapés, ont célébré hier leur journée nationale à Béjaïa. La direction de l'action sociale de la wilaya de Béjaïa a recensé quelque 21 670 personnes aux besoins spécifiques dont plus de la moitié sont des handicapés mentaux, un tiers des handicapés moteurs et le reste est réparti entre les non-voyants, les sourds-muets et les polyhandicapés. L'heure était hier aux revendications d'une véritable prise en charge de cette frange en matière d'emploi, autrement dit leur insertion professionnelle, l'aménagement d'accès dans les administrations, leur prise en charge au niveau des écoles et établissements scolaires, etc. C'est le cas de l'association «Défi» d'Aokas, qui interpelle le wali et les autorités centrales du pays afin de débloquer les 400 millions de centimes qui lui ont été octroyés par le ministère de la Solidarité nationale pour lancer

plusieurs ateliers d'activités. Une somme qui est bloquée depuis près de deux années, affirme-t-on. L'association «Assirem» d'Akbou a marqué la journée d'hier en organisant une série d'activités au niveau du centre psychopédagogique des inadaptes mentaux d'Akbou. La manifestation a été couronnée par la distribution d'aides : matériel médical, fauteuils roulants, accessoires de maisons, etc. au profit de plusieurs handicapés de la commune, ceci en présence du wali de Béjaïa qui était en visite dans la région. Des handicapés estiment qu'il faut lancer un véritable plaidoyer pour la prise en charge de cette catégorie et ne pas perdre de vue ses véritables problèmes». Un handicapé a, quant à lui, interpellé les autorités sur l'insertion des handicapés dans le monde professionnel, que ce soit dans le privé ou dans le public notamment, le traitement des 120 dossiers reçus par la commission de

wilaya. De nombreuses activités ont été dispensées aussi un peu partout dans la wilaya, notamment à Béjaïa, Amizour, Souk El-Tennine, etc. A la maison de la culture, la Direction de l'action sociale de wilaya a réuni 22 associations qui ont exposé leurs travaux, chacune dans un domaine précis. On y trouve des tableaux, des habits traditionnels, de la broderie, des produits artisanaux. A noter que la sûreté de wilaya a organisé, hier en son siège, une série d'activités. Les enfants des policiers victimes du terrorisme et enfants des handicapés ont eu droit à des cadeaux. Avant-hier, une visite a été rendue aux enfants et handicapés, en général, pris en charge dans les centres psychopédagogiques de Béjaïa pour exprimer leur soutien et leur réconfort à l'occasion de leur journée.

Hocine Cherfa

Étudiants en médecine dentaire

Réunion pour la prise en charge des revendications

Une réunion regroupant les cadres des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) et de la Santé de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH) ainsi que la Direction générale de la Fonction publique a été tenue lundi avec des représentants des étudiants en médecine dentaire. La revendication majeure du diplôme de docteur dentaire en médecine a été évoquée, précise un communiqué du MESRS, notant qu'il a été rappelé la décision du Premier ministre de le classer à la catégorie 14, lors de sa rencontre le 5 février dernier avec les représentants des étudiants, qui sont en grève depuis plus de trois mois. Il a été précisé que tous les grades de la Fonction publique pour l'accès desquels

est exigé un diplôme à Bac+6 sont classés, «sans exception aucune, à la catégorie 14». «La classification de docteur en médecine dentaire à la catégorie 16, telle que demandée, impliquerait la remise en cause de l'harmonie et la cohérence de tout l'édifice statutaire et réglementaire régissant les différents corps de fonctionnaires», a-t-on expliqué. Il a été convenu également la reconnaissance du mémoire en 6^e année. D'ailleurs, une note sera transmise à l'ensemble des facultés de médecine pour l'application «rigoureuse» des textes réglementaires. L'autre point pris en charge concerne la création de nouvelles spécialités. Il s'agit de la pédo-dontologie, l'implantologie et de maxillo-facial, et ce, en concertation avec le Comité pédagogique nationale. Il a été

décidé aussi à ce que deux stages soient obligatoires, si les conditions pédagogiques le permettent. L'interne peut faire cinq stages. D'un autre côté, en vue d'une diversification des formations postgraduées dans les différentes facultés, des instructions seront données pour la mutualisation des moyens existant par le dispositif de parrainage et de mobilité des enseignants. Pour le cas particulier de la faculté de Sétif, le ministère a fait savoir qu'une instruction sera donnée au doyen pour coordonner avec la Direction de la santé publique de la wilaya, en vue de faire bénéficier l'ensemble des étudiants concernés des équipements dédiés aux pratiques de la médecine dentaire. «Un concours de recrutement de maîtres assistants sera organisé en

septembre 2017», précise la même source, ajoutant qu'une note sera transmise aux doyens des facultés de médecine en vue de l'organisation de stages internes. «Les doyens des facultés de médecine seront instruits pour la réactivation des comités pédagogiques de stage interne, pour établir des conventions avec le secteur de la santé publique». D'un autre côté, la tutelle confirme l'augmentation du nombre d'ouvertures de postes de résidanat en médecine dentaire, qui sera suivie par la promulgation d'arrêtés interministériels. Pour ce qui est de l'augmentation de la bourse, la tutelle a fait savoir que cette demande, «qui peut concerner d'autres formations, nécessite une approche globale».

Halim N.

Infractions de change

Plus de 90 millions de dollars de transferts illicites de devises

■ Le montant des infractions de change mises au jour par les Douanes algériennes en 2016 s'est chiffré à l'équivalent de 9,97 milliards de dinars (plus de 90 millions de dollars), a indiqué un responsable de la Direction générale des douanes dans un entretien accordé à l'APS.



Par Safia T.

Ces infractions de change ont été commises en majorité lors d'opérations de commerce extérieur, pour un montant de 8,99 milliards de DA, alors que celles sans relation avec le commerce extérieur ont atteint la somme de 981,3 millions de DA, précise le directeur des relations publiques et de l'information à la Direction générale des douanes, Djamel Brika. En 2015, ce type d'infractions s'était chiffré à 21,85 milliards de dinars (près de 210 millions de dollars), soit une baisse de 45%. Les infractions de change liées au commerce extérieur sont souvent

commises à travers la majoration de la valeur en douane déclarée à l'importation (surfacturation), la minoration de la valeur en douane déclarée lorsqu'il s'agit d'opérations d'exportations et le non rapatriement des montants en devises de marchandises exportées. Quant aux infractions de change non liées au commerce extérieur, elles sont opérées, pour la plupart, par des voyageurs qui traversent les frontières en détenant des sommes importantes de devises dont le montant dépasse celui autorisé par la réglementation.

586 affaires d'infractions de change recensées en 2016

Le même responsable explique que pour les infractions de change, les services des douanes mènent deux types de contrôle douanier : le contrôle a priori (immédiat) qui est mené au moment du dédouanement, et le contrôle a posteriori qui est opéré après le dédouanement, et ce, au niveau du siège même de l'entreprise contrôlée sur la base des écritures comptables. Au total, 586 affaires d'infractions de change ont ainsi été recensées en 2016 ayant donné lieu à des amendes d'un montant global de près de 38 milliards de DA, contre 798 affaires en 2015 avec un montant total d'amendes de 85,37 milliards de DA. Les amendes pour les

infractions de change liées au commerce extérieur se sont établies à près de 36 milliards de DA (contre 83,3 milliards de DA en 2015) alors que celles appliquées aux infractions sans relation avec le commerce extérieur ont atteint 1,9 milliard de DA (contre 2,03 milliards de DA en 2015). Questionné sur la baisse sensible du nombre et du montant des infractions de change décelées par rapport à 2015, M. Brika explique que c'est grâce à un certain nombre d'actions menées par les douanes. Dans ce sens, il signale que la DGD dispose, depuis une année, des données qui lui sont fournies par l'agence d'information Thomson Reuters pour prendre connaissance des cours des matières premières (alimentaires, industrielles...). Ce qui est de nature, poursuit-il, à permettre d'enrichir la base de données des valeurs des références des douanes et de renforcer le dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude par une meilleure appréhension des problèmes liés à la valeur en douane notamment le transfert illicite de capitaux à travers la surfacturation des importations. « Cette action s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités du contrôle douanier consacré par le plan stratégique de l'administration des douanes pour 2016-2019 notamment sur le contrôle douanier intelligent basé sur le renseignement », fait-il valoir. Selon lui, cela s'explique aussi par le renforcement du contrôle et l'élargissement des conventions de coopération et d'échange d'informations avec les banques activant en Algérie et le Centre national du registre du commerce (CNRC) suite à une convention signée en mai 2016. L'élargissement de mai

convention d'assistance mutuelle entre la Douane algérienne et les douanes des pays partenaires a aussi contribué à la baisse des infractions de change, soutient-il.

S. T./APS

Prix Le Brent frôle les 52 dollars à Londres

LES PRIX du pétrole rebondissaient hier en cours d'échanges européens après cinq séances consécutives de baisse, respirant avant de nouvelles publications sur les stocks américains et sur le marché mondial. En début d'après-midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 51,79 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 44 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat d'avril gagnait 34 cents à 48,74 dollars. Les cours de l'or noir avaient fortement reculé sur les cinq dernières séances, atteignant leur plus bas niveau depuis début décembre. « Les réserves américaines de brut ont atteint des niveaux records (selon les données publiées mercredi dernier, ndr), ce qui a fait plonger les cours du pétrole à des plus bas en trois mois. Nous nous attendons à ce que ces niveaux de réserves se stabilisent dans les prochains mois car la demande devrait augmenter », ont résumé les analystes. Alors que les prix du pétrole avaient grimpé fin 2016, dopés par l'accord de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et par ses partenaires pour limiter leur production et permettre au marché de retrouver l'équilibre, la montée en puissance de la production américaine empêche les inventaires de reculer. Concernant les chiffres du DoE, les analystes tablent sur une hausse des réserves de 3 millions de barils pour la semaine achevée le 10 mars. Les investisseurs observeront également les rapports mensuels de marché qui vont être publiés cette semaine par l'Opep et par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

R. E.

Fabrication d'équipements pétroliers

Création d'une société algéro-chinoise

La société nationale Poval (filiale du groupe mécanique public AGM) a signé, hier à Alger, avec l'entreprise chinoise Shandong Kerui Well Control Equipment, un mémorandum d'accord portant création d'une société mixte pour la production et la commercialisation d'équipements pétroliers. Le mémorandum a été paraphé par le P-dg de Poval, Boualem Latreche Bouteldja, et le vice-président de l'entreprise chinoise, Sun Qinghong, en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouhouareb. Créée selon la règle 51/49% du capital qui régit les investissements étrangers en Algérie, cette nouvelle société fabriquera essentiellement des outillages pétroliers appelés têtes de puits, l'un des équipements les plus importants dans l'industrie pétrolière. Sa production sera destinée au groupe Sonatrach qui importe annuellement pour 200 à 400 millions de dollars de têtes

de puits, d'après les chiffres avancés par M. Bouhouareb qui a expliqué que la mise en place de cette société s'inscrivait dans le cadre la politique de substitution aux importations. L'usine sera installée courant 2017 au niveau du site industriel de Poval à Berrouaghia (Médéa), sur une superficie de 47 hectares, et devra entamer sa production en 2018. Elle prévoit de produire un millier de têtes de puits pour sa première année de démarrage, a avancé le P-dg du groupe AGM, Bachir Dehimi, ajoutant que le domaine d'activité de cette société mixte comprendra également d'autres types d'équipements pétroliers. Le niveau d'intégration local des équipements, qui seront fabriqués sous le label du partenaire technologique chinois, est estimé à plus de 70% et assuré essentiellement par Poval et d'autres filiales d'AGM. « La tête de puits est un produit très complexe, fortement demandé par l'industrie pétrolière

locale et qui relève de la technologie de pointe », a fait savoir M. Bouteldja. La société Shandong Kerui Well Control Equipment est une filiale du groupe chinois Shandong Kerui Holding, spécialisé dans la fourniture des équipements pétroliers, et présente dans une soixantaine de pays. En marge de la cérémonie de signature, M. Bouhouareb a fait savoir que trois grands projets d'investissement en partenariat avec des étrangers entameraient leur production durant le premier semestre 2017. Il s'agit du premier laminoir du complexe sidérurgique de Bellara (Jijel) qui lancera sa production en juin prochain, du complexe de fer et d'acier de Tosyali en avril à Oran (partenariat algéro-turc), ainsi que du complexe textile algéro-turc de Relizane qui devra être opérationnel dès juin.

Salem K.

Boumerdès

Règlement du problème du foncier pour près de 8 400 unités AADL

■ Des assiettes sont actuellement en cours d'affectation à Boumerdès en vue de l'implantation de pas moins de 8 400 unités de logement vente par location (AADL) «en souffrance pour manque de foncier», a annoncé le wali.

Par Hatem D.

«**U**ne partie des assiettes foncières était déjà inoccupée, une autre a été dégagée suite au relogement des résidents des chalets et à la démolition de ces derniers après leur évacuation, alors qu'une troisième tranche des assiettes a été récupérée grâce aux opérations d'assainissement du foncier socio-industriel dans la wilaya», a précisé Abderrahmane Madani Fouatih, en marge d'une opération de relogement de 252 familles à Boudouaou. Sur ce total d'unités prévues au lance-

ment dès la semaine prochaine, selon le wali, un lot de 4 500 logements a été affecté dernièrement à la wilaya, le reste étant demeuré en souffrance depuis plusieurs années pour cause de déficit en foncier. L'affectation, actuellement, du lot en souffrance a été faite au profit d'une dizaine de communes où des assiettes ont été dégagées pour leur implantation. Quelque 252 familles des cités «Ben Yamina», «Ben Merzouka» et «Kherrouba», relevant de la commune de Boudouaou, ont été relogées ce dimanche dans des appartements neufs de type public locatif, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre d'un large

programme d'éradication de la totalité des chalets, à travers la wilaya. L'opération de démolition des chalets évacués a été entamée immédiatement après leur libération par leurs occupants, sachant que l'encadrement de l'opération d'évacuation a été assurée par des équipes médicales spécialisées et des éléments de la Protection civile de la wilaya. Les familles bénéficiaires de l'opération ont été accompagnées jusqu'à leurs nouveaux appartements, avant la récupération du foncier évacué, qui sera destiné à l'implantation de projets d'équipements publics et de développement. Selon une déclaration précédén-



Ph. > D. R.

te du chef de l'exécutif, l'opération d'éradication des chalets, installés depuis 13 années à travers la wilaya de Boumerdès, se fera de «façon progressive» jusqu'à leur disparition définitive, en décembre 2017, a-t-il assuré. Le wali s'était engagé, en outre, à la

«fermeture définitive du dossier des chalets, dans les délais fixés». L'opération a démarré officiellement le 26 décembre 2016, dans la commune d'Ouled Hadadj, à l'ouest de Boumerdès, et avait touché alors 500 chalets, avant la démolition de 253 autres chalets à Corso, puis 130 à Tidjellabine et 190 à Larbaâatche, a-t-on signalé. Plus de 12 000 chalets avaient été installés au lendemain du séisme du 21 mai 2003 à travers 98 sites de la wilaya de Boumerdès, répartis sur 28 communes. H. D./APS

Mila / Commune de Terrai Bainen

Raccordement de 162 foyers ruraux au réseau électrique

Au total, 162 foyers ruraux dans la commune de Terrai Bainen (Mila) ont été raccordés au réseau électrique, a-t-on constaté. Chapeauté par le wali de Mila, Mohamed Djamel Khanfar, cette opération ayant nécessité un montant de 40 millions de dinars, a ciblé la mechta de Beni Afak dans la même commune, a précisé Mohand Cherif Brahim, directeur local de l'énergie. Cette opération a été favorablement accueillie par la population qui a exprimé sa satisfaction quant à cette opération de raccordement qui porte le taux de couverture à l'échelle de la commune à 98,2%, alors qu'à l'échelle de la wilaya ce

taux est de l'ordre de 98,7%, a affirmé le même responsable. Cette opération s'inscrit, selon le wali, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population de ces zones rurales montagneuses. Par ailleurs, deux espaces de sport de proximité ont été inaugurés, à l'occasion, à Minar Zarza et Zeghaia pour un montant global de plus de 11 millions de dinars. Dans ce contexte, le directeur de la jeunesse et des sports (DJS) a indiqué que Mila dispose actuellement de 57 espaces de sport de proximité, et ce, en plus de 10 autres espaces en cours de réalisation à travers la wilaya. Dans un autre

registre, les travaux de réalisation d'un camp de jeunes d'une capacité de 300 lits ont été achevés dans la commune de Terrai Bainen, en attendant son raccordement au réseau électrique dans les prochains mois. Deux salles de soins ont, en outre, été inaugurées dans les mechtas Essdjarj et El Borja de la commune de Tessala Lemtai, et viendront s'ajouter ainsi aux 126 salles de soins réparties à travers les zones rurales, alors que deux autres salles similaires sont en cours de rénovation, selon le directeur de la santé et de la population.

Lydia O./Agences

Guelma / Formation professionnelle

3 nouvelles infrastructures pour renforcer le secteur

La carte pédagogique de la formation professionnelle sera renforcée, d'ici à 2018 à Guelma, avec la réception de 3 nouveaux centres, a indiqué le directeur local du secteur, Abdelkrim Idriss. Il a précisé que ces nouvelles infrastructures, d'une capacité d'accueil de 300 places pédagogiques, sont en cours de réalisation dans les communes de Bouati Mahmoud, Ahmed Boumehra, Hammam N'baïl, qua-

lifiant le taux d'avancement des travaux des trois chantiers d'«appréciable». Le responsable a indiqué que le centre de formation de la commune de Bouati sera réceptionné «avant la fin 2017», tandis que la livraison des deux autres structures est prévue pour «le début de l'année 2018», faisant savoir que le centre de formation implanté à Hammam N'baïl a été réalisé en remplacement de celui de Brahmia

Messaoud, construit en matériaux amiantés qui constituent un danger pour la santé. Selon M. Idriss, le secteur de la formation et l'enseignement professionnels avait réceptionné, au cours de cette année, un nouveau centre dans la commune d'Oued Cheham d'une capacité d'accueil de 300 places pédagogiques, soulignant que l'annexe d'Aïn Hessainia a été érigée en un centre autonome offrant 100 postes pédagogiques,

avec le parachèvement des travaux d'extension engagés dans cette structure. Ces nouvelles infrastructures constituent «une véritable valeur ajoutée» pour le secteur de la formation professionnelle dans la wilaya de Guelma, a-t-on noté, rappelant que le secteur compte actuellement dix centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), deux annexes et un Institut national spécialisé. N. F.

ANSEJ Mila
Recouvrement de 85% des crédits octroyés aux jeunes porteurs de projets

PAS MOINS de 85% des crédits octroyés aux jeunes porteurs de projets dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) de Mila ont été remboursés depuis le lancement de l'opération de recouvrement, a-t-on appris du directeur de l'antenne de wilaya de ce dispositif d'aide à l'emploi. Un montant de 470 millions de dinars a été recouvert sur un total de 560 millions de dinars de crédits accordés, a précisé Nacereddine Khouri, détaillant que pour l'année 2016, 140 millions de dinars ont été remboursés par les jeunes bénéficiaires des crédits. Ce responsable a souligné que ce dispositif d'aide à l'emploi a financé, depuis sa création en 1996, au niveau de cette wilaya, pas moins de 7 712 projets d'investissements répartis sur les secteurs des services les services (2 603 projets), les transports totalisant 1 857 projets, l'agriculture avec 1 135 projets, suivis par l'artisanat (857) l'industrie (823), et le bâtiment et travaux publics (471). Nacereddine Khouri a soutenu que 75% des micro-entreprises financées par ce dispositif poursuivent leurs activités et leur évolution. R. E.

Tébessa

Remise de 276 clés de logements publics locatifs à travers quatre communes

Une cérémonie de remise de 276 clés de logements de type public locatif (LPL) à des bénéficiaires dans quatre communes de la wilaya de Tébessa a été organisée au siège de la wilaya en présence du wali, Ali Bouguerra et de responsables locaux, a-t-on constaté. Ces logements sont implantés dans les communes de Ain Zarga (140 unités), Chériaâ (70 unités), El M'ridj (50 unités) et la commune de Thlijène avec 16 unités, selon les précisions fournies à l'APS par le directeur local du logement. Le même responsable, affirmant que ces quotas de loge-

ments avaient été réceptionnés dans les délais contractuels, a annoncé le «prochain» lancement des travaux de réalisation de 8 554 unités de logements, tous segments confondus, à travers deux communes de la wilaya. Le directeur du logement a également annoncé la réception «avant fin 2017, de plus de 6 000 logements dont 3 551 LPL, 2 000 logements ruraux, plus de 360 logements promotionnels et 360 autres unités de type promotionnel aidé (LPA)». Parallèlement à la cérémonie de remise des clés de logements à caractère social, il a été procédé à la remi-

se de 274 actes administratifs de lots de terrain au profit de bénéficiaires issus de plusieurs communes de la wilaya, a-t-on constaté. Plus de 8 000 actes administratifs de lots de terrain seront attribués durant 2017 à travers 4 circonscriptions foncières de la wilaya, a souligné le directeur du logement, faisant part d'une opération d'aménagement de 14 lotissements sociaux regroupant 2 000 lots et l'aménagement de 18 autres lotissements englobant 2 700 lots de terrain.

APS

Sahara occidental

Le Maroc appelé à coopérer avec le successeur de Ross et respecter ses engagements

■ Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, a déclaré à Alger, que le Maroc est appelé à coopérer avec le successeur de Christopher Ross, et respecter ses propres engagements souscrits, signés et solennellement acceptés.



Par Halim T.

« **L**e problème qui se pose aujourd'hui ne réside pas dans les candidatures au poste de représentant de l'ONU et/ou celui du futur envoyé personnel du secrétaire général au Sahara occidental, mais dans ce que réservera le Maroc comme suite au travail de la prochaine équipe de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso) », a souligné M. Ouled Salek lors d'une conférence de presse qu'il a animée à l'ambassade sahraouie à Alger. « Est-ce que le Maroc va coopérer avec les Nations unies et honorer ses propres engagements souscrits, signés et solennellement acceptés, à savoir, le plan de règlement auquel avait abouti les deux parties (le Front Polisario et le Maroc) en 1991 ? », s'est-il interrogé. « La France va-t-elle permettre au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et donc donner l'ordre à la Minurso de finaliser son mandat qui n'est autre que l'organisation d'un référendum d'autodétermination ? », a-t-il enchaîné. Le ministre a fait remarquer que « dans le contexte actuel il n'est pas possible de parler de la volonté du Maroc de coopérer avec les Nations unies sur cette question, à savoir une entente

sur le successeur de M. Ross, qui sera accepté par les deux parties ». Toutefois, a-t-il ajouté, « la presse a évoqué deux prétendants pour remplacer M. Ross ». Il s'agit de John Bolton, ancien représentant américain aux Nations unies à l'ONU et l'ancien MAE espagnol, Miguel Moratinos. Mais pour le chef de la diplomatie sahraouie, « ce ne sont que des spéculations médiatiques, émanant des médias marocains surtout ». Dans cette optique, le ministre a expliqué que « Christopher Ross est lié à l'ONU par un contrat qui prend fin vers la fin mars, et habituellement, avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire général de

l'ONU, tous les envoyés spéciaux présentent leur démission au chef de l'ONU. Il appartient donc à ce dernier d'accepter ou de rejeter la demande ». « En dehors de l'éventualité selon laquelle Christopher Ross aurait présenté sa démission ou contraint de le faire, nous avons constaté que le travail de l'envoyé spécial et l'ex-secrétaire général, Ban Ki-moon, et le fonctionnement de l'ensemble des instruments/outils de l'ONU ont été entravés par le Maroc », a regretté M. Ould Salek. De ce fait, a-t-il soutenu, « on peut dire que le départ de Ross est un message de dénonciation de la position marocaine et de consternation quant à la

complicité de certains membres du Conseil de sécurité avec l'occupant marocain ». « Ross a tenté, à travers des rencontres avec des parties (...) pour pousser l'Espagne et la France en particulier, à œuvrer pour convaincre le Maroc de lever les entraves devant les efforts du Secrétaire général des Nations unies en vue d'un règlement du conflit », a-t-il dit. S'agissant de la situation à Guerguerat, le ministre a affirmé que ce que le Maroc a annoncé à propos du retrait de ses troupes de la zone « est faux ». « Les autorités marocaines essayent d'induire l'opinion publique internationale en erreur comme quoi il a fait un geste en retirant ses troupes, mais ce n'est pas le cas », a-t-il affirmé.

Les troupes marocaines sont toujours à Guerguerat

« Le Maroc a ouvert, unilatéralement et en violation des termes du cessez-le-feu conclu avec le Front Polisario sous les auspices des Nations unies, une porte qui lui permet de faire du commerce et de se comporter dans les zones occupées comme s'il s'agissait de son propre territoire ». « Cela constitue une

violation du cessez-le-feu », a-t-il martelé. « Les troupes marocaines sont toujours à Guerguerat et veillent sur cette brèche ouverte illégalement dans le mur de défense qui constitue la ligne de démarcation entre les troupes marocaines et sahraouies depuis 1991 », a-t-il expliqué, rappelant que « cette route avait été déjà dénoncée par les Nations unies au début des années 2000 ». Il a, à cet effet, appelé « les Nations unies et la Minurso à veiller à ce que l'accord militaire entre le Front Polisario et le Maroc concernant le cessez le feu soit respecté et que l'ONU doit assumer entièrement ses responsabilités dans cette affaire ». C'est au fait, a-t-il noté, « cette complicité au sein du Conseil de sécurité qui se trouve derrière l'échec des tentatives de la communauté internationale ». Les entraves dressées par le Maroc, soutenu par des pays influents, ont été la cause de démission d'employés de l'ONU comme l'avait fait James Baker et avant lui, Peter Van Walsun, qui avait déclaré à l'époque : « Je refuse d'être un employé au Maroc ».

H. T.

Manifestation à Madrid pour exiger la libération des prisonniers sahraouis de Gdeim Izik

PLUSIEURS MILITANTS du mouvement espagnol de solidarité avec le peuple sahraoui ont manifesté à Madrid pour « dénoncer l'illégalité du procès des prisonniers politiques du groupe de Gdeim Izik et exiger leur libération immédiate ». Les manifestants, décidés à soutenir la cause sahraouie jusqu'à l'indépendance de ce dernier territoire africain en attente de décolonisation et particulièrement les prisonniers politiques du groupe de Gdeim Izik, injustement et illégalement détenus depuis 2010, ont vivement protesté devant l'ambassade marocaine à Madrid contre « le procès illégal » qui s'est ouvert lundi à Rabat et ont exigé leur « libération immédiate et inconditionnelle ». Portant des drapeaux de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et

des banderoles, les manifestants, dont certains représentants des partis politiques espagnols, ont souligné à l'APS leur mobilisation jusqu'à ce que le peuple sahraoui recouvre tous ses droits et notamment le droit à la tenue d'un référendum d'autodétermination qui lui permettra de décider de son avenir. Le responsable de la société civile du parti espagnol UPD (Union, progrès et démocratie), Pablo Nieva, a indiqué que sa formation politique a été toujours présente dans diverses manifestations pour dénoncer « la répression marocaine notamment à l'encontre des prisonniers du groupe de Gdeim Izik ». Par ailleurs, le même responsable a souligné que son parti va continuer à soutenir la lutte du peuple sahraoui et d'exiger du gouvernement espagnol d'assumer sa res-

ponsabilité envers la population sahraouie ». Cette manifestation, a souligné de son côté le coordinateur des associations espagnoles amies avec le peuple sahraoui, José Taboada, « a plusieurs symboliques dont celle notamment de montrer notre totale solidarité avec le peuple sahraoui et notre soutien indéfectible aux prisonniers politiques sahraouis qui continuent de souffrir dans les prisons marocaines ou tous leurs droits sont violés dans la plus grande impunité ». « Nous lançons, a-t-il dit, un appel à l'ONU et à la communauté internationale pour exercer une pression sur le Maroc pour que ce dernier libère ces prisonniers et se soumette à la légalité internationale en permettant la tenue d'un référendum d'autodétermination ».

R. M.

Libye

Lamamra appelle « les groupes influents » à s'acquitter « pleinement » de leur rôle

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a affirmé à Bruxelles que la responsabilité de la Communauté internationale envers la Libye est « collective », appelant l'ensemble des « groupes influents » à s'acquitter « pleinement » de leur rôle en faveur d'un règlement pacifique de la crise. Dans une déclaration à la presse, en marge de la réunion de haut niveau du Conseil d'association UE-Algérie, M. Lamamra a affir-

mé que la Communauté internationale doit se baser sur un seul agenda susceptible de « soutenir et encourager les Libyens à construire une entente à même d'aboutir au règlement pacifique de la crise et à la réconciliation nationale, et qui sera plébiscitée par les différentes composantes du peuple libyen ». Le chef de la diplomatie algérienne a estimé que la réunion qui regroupera les secrétariats de la Ligue arabe, des Nations unies, de la Commission de l'Union africaine (UA) et la

Haute représentante de l'Union européenne et qui sera tiendra prochainement au siège de la Ligue arabe au Caire, sera « extrêmement importante ». Il a ajouté que ce groupe, qui sera complémentaire, pourrait aider l'ensemble des acteurs internationaux à « inscrire leur action dans le cadre d'un seul agenda ». Par ailleurs, le MAE a affirmé avoir mis l'accent, lors de ses discussions avec la Haute représentante de l'Union européenne, M^{me} Federica Mogherini, sur la question palestinienne,

étant « la question centrale et que les tensions existantes au Moyen-Orient et dans le monde sont directement ou indirectement liées à cette grande injustice infligée au peuple palestinien depuis des décennies ». M. Lamamra a rappelé la partie européenne, au cours des discussions, que l'accroissement des crises ne doit pas prendre le dessus sur la poursuite des efforts qui tendent à aider le peuple palestinien à obtenir ses droits inaliénables.

Lamia O./Agences



Mossoul

Les forces irakiennes se rapprochent de la Vieille ville

■ Les forces irakiennes consolident leurs positions près de la Vieille ville de Mossoul (nord), où la bataille contre des jihadistes acculés s'annonce des plus dures pour la reconquête du dernier grand bastion du groupe Etat islamique (EI) en Irak.

Par Ali O.

Chasser l'EI de Mossoul-Ouest permettrait aux forces irakiennes de contrôler la totalité de la deuxième ville d'Irak et d'infliger son pire revers au groupe jihadiste, qui s'en était emparé en juin 2014. La bataille de Mossoul a commencé le 17 octobre. Les forces gouvernementales irakiennes, appuyées par une coalition militaire internationale sous commandement américain, ont repris fin janvier la partie orientale de la métropole, avant d'attaquer son secteur occidental. Dimanche, elles ont annoncé la reprise d'un tiers de Mossoul-Ouest.

L'envoyé spécial américain auprès de la coalition internatio-

nale, Brett McGurk, a dit que les jihadistes y étaient bloqués, tous les accès routiers étant coupés.

Les forces d'élite du contre-terrorisme (CTS), la police fédérale et les unités d'intervention rapide se rapprochent désormais de la Vieille ville, secteur aux rues étroites où des centaines de milliers de civils sont piégés.

Selon le Commandement des opérations conjoints irakien, les CTS ont repris lundi les quartiers Al-Nafat et Mossoul al-Jadida.

Les unités d'intervention rapide et la police fédérale, pour leur part, «*ratissent les zones libérées*» près des limites de la Vieille ville, «*à la recherche de pièges, de mines et de terroristes se cachant parmi la population*», d'après un communiqué.

Plus de 68 000 personnes ont fui Mossoul-Ouest vers des camps autour de la ville depuis le 25 février, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ces derniers jours, les forces irakiennes ont repris plusieurs quartiers, dont celui abritant le gouvernorat de la province de Ninive et le siège de la Banque centrale, où l'EI avait dérobé des millions de dollars.

Alors que les CTS et les forces d'intervention rapide progressent vers l'intérieur de la ville, l'armée irakienne et les milices paramilitaires combattent les jihadistes vers l'ouest. Elles sont ainsi parvenues à couper la dernière route à l'ouest de Mossoul, bloquant les jihadistes dans la ville. «*L'EI est pris au piège. La 9^e division blindée de l'armée irakienne a coupé le dernier accès routier de Mossoul*», selon Brett McGurk. «*Tous les combattants se trouvant à Mossoul vont y mourir*». Des responsables américains ont évalué à 2 500 le nombre de jihadistes présents dans l'ouest de Mossoul et la ville de Tal-Afar, plus à l'ouest, toujours contrôlée par l'EI. Mossoul avait été conquise en juin 2014 par l'EI, durant une offensive éclair qui lui avait permis de s'emparer de vastes pans du territoire irakien à l'ouest et au nord de Baghdad. Le groupe a depuis perdu 60%



PH. > D. R.

de ces territoires, selon M. McGurk. Si la résistance jihadiste faiblit à Mossoul, les militaires prédisent des combats acharnés pour reconquérir la totalité de la cité, notamment dans la Vieille ville.

Les combattants de l'EI «*se cachent au milieu des citoyens et utilisent des engins explosifs, des snipers et des kamikazes*», a déclaré le porte-parole du Commandement des opérations conjoints. En Syrie, l'EI est également en recul, notamment autour de Raqa (nord), son principal fief dans ce pays voisin de l'Irak. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), les combats se poursuivent entre

les jihadistes et les Forces démocratiques syriennes (FDS, alliance de combattants kurdes et arabes appuyée par Washington) dans la province de Raqa.

L'EI a lancé une «*contre-attaque*» contre les FDS, qui sont toutefois parvenus à couper les principaux axes de communication de la ville avec l'extérieur.

Pour M. McGurk, Raqa a une importance stratégique pour l'EI. «*Elle reste leur capitale administrative, c'est là que nous pensons qu'un grand nombre de leurs dirigeants se trouvent, c'est là que nous pensons qu'ils planifient de nombreuses attaques à travers le monde*».

Etats-Unis

L'abrogation d'«Obamacare» compliquée par des prévisions négatives

Des dizaines de millions d'Américains n'auront plus de couverture maladie si le projet républicain de réforme du système de santé, soutenu par Donald Trump, était adopté, selon un nouveau rapport qui devrait diviser encore un peu plus la majorité républicaine du Congrès. Le nombre de personnes sans assurance atteindrait 52 millions en 2026, selon la prévision du Bureau du budget du Congrès (CBO), très respecté arbitre budgétaire, soit 24 millions de plus que si le statu quo était maintenu. En proportion, 19% des moins de 65 ans vivraient sans couverture maladie, contre 10% aujourd'hui – les Américains les plus âgés bénéficiant d'une couverture publique. La réforme effacerait ainsi une bonne partie des acquis d'«Obamacare», la loi de 2010 signée Barack Obama que les républicains souhaitent abroger rapidement, comme symbole de leur retour au pouvoir. Dès 2018, année des élections législatives, il y aurait 14 millions d'assurés en moins. Une grande partie de cette baisse du nombre d'assurés viendrait de la sup-

pression de l'obligation de contracter une assurance maladie, précipitant le départ du marché des Américains plus jeunes et en meilleure santé. Dans les années suivantes, les plus pauvres seraient majoritairement frappés par la réduction des aides publiques. Ces chiffres sont plus élevés que ce que craignaient de nombreux élus républicains modérés, qui s'inquiètent d'un retour en arrière, au nom de la libéralisation du système de santé. Certes, le projet républicain réduirait les déficits publics, grâce aux coupes du budget de la santé. Les dépenses du programme Medicaid, pilier de l'Etat-providence destiné aux plus vulnérables, serait ainsi réduite d'un quart en 2026 par rapport à la trajectoire actuelle. Mais l'opposition démocrate s'est immédiatement saisie du rapport pour demander le retrait du projet républicain. «*Trumpcare serait un cauchemar pour les Américains*», a déclaré Chuck Schumer, chef de file des démocrates du Sénat. Les démocrates ont dénoncé la suppression de diverses taxes

profitant aux ménages aisés et la hausse programmée du prix de la couverture maladie pour les plus âgés. Par exemple, une personne de 64 ans paierait en 2026 de 20 à 25% plus cher que sous «Obamacare». Pour le sénateur Bernie Sanders, la réforme «*n'est pas une loi de santé. C'est un transfert massif de richesses de la classe moyenne vers les gens les plus riches d'Amérique*». La grande association de médecins AMA a regretté un plan «*inacceptable*».

Le ministre de la Santé, Tom Price, a immédiatement rejeté le rapport, déclarant qu'il ne prenait pas en compte les réformes suivantes prévues par l'administration. «*Nous estimons que notre plan permettra d'assurer plus de personnes qu'aujourd'hui*», a-t-il soutenu depuis la Maison-Blanche. «*Le CBO a tout faux*». L'architecte de l'abrogation, le président de la Chambre des représentants Paul Ryan, a fait valoir la baisse moyenne des primes d'assurance à partir de 2020, principalement pour les jeunes (avant 2020, elles augmenteraient).



Points chauds

Ambiguïté

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a encore à peine moins d'un an Manuel Valls évoquait souvent la loyauté qui le liait à François Hollande, président qu'il soutiendrait toujours et derrière lequel il se tiendrait infailliblement durant la présidentielle de 2017. Mais l'on sait comment cela a fini, avec un Valls qui a démissionné en fanfare en janvier dernier après avoir passé quelques semaines à publiquement désavouer le président français qu'il accusait alors de saboter les chances de la gauche à la présidentielle. Le soir du second tour des élections primaires de la gauche, après que l'ancien Premier ministre ait été facilement battu par Benoît Hamon, Valls repartait encore de loyauté et la promettait alors à son adversaire victorieux lui assurant qu'il ferait campagne derrière lui. Mais aujourd'hui six semaines après sa défaite humiliante, lui qui s'était imaginé un destin présidentiel, trahit encore une fois sa propre parole et refuse de parrainer Hamon. Désormais, certains assurent même que l'ancien chef du gouvernement serait prêt à se rallier à son ancien ministre de l'Economie, le candidat Emmanuel Macron. Lundi soir, *Le Parisien* annonçait en effet que Valls allait «*appeler à soutenir Macron dès le premier tour*». Citant des proches, le quotidien laisse entendre que le soutien de Manuel Valls pourrait se faire dès cette semaine. Mais, dans la soirée, les proches de l'ex-Premier ministre démentent cette information. «*Rien dans cet article n'est vrai*», a affirmé Carlos da Silva, bras droit et suppléant de Manuel Valls à l'Assemblée nationale. «*Manuel a une volonté, c'est d'éviter que Marine Le Pen gagne la présidentielle*», explique un proche de ce dernier. Pour cette raison, pense-t-il, Valls pourrait finalement choisir Emmanuel Macron en appelant à voter pour lui avant le premier tour, mais seulement si l'hypothèse d'un second tour Fillon-Le Pen se renforçait. «*Si le FN est très haut le soir du premier tour, alors ça peut vraiment mal finir*», a expliqué l'ex-Premier ministre. L'accord signé entre Benoît Hamon et Yannick Jadot ne suscite guère d'enthousiasme de sa part. «*Je ne pourrais pas assumer autant de contradictions*», fustige l'ancien locataire de Matignon, arrivé deuxième de la primaire. Après une première réunion peu après sa défaite à la primaire fin janvier, Manuel Valls, en retrait de la campagne, avait de nouveau réuni ses proches fin février. S'il les avait de nouveau appelés à «*rester ensemble*», formule visant à empêcher un exode chez Emmanuel Macron, il avait exprimé son «*inquiétude*» quant à l'accord passé avec EELV par Benoît Hamon, qui peine à avoir un soutien clair et uni des socialistes derrière lui. Il semble néanmoins que pour beaucoup d'entre eux une victoire de Macron pourrait seule sauver le naufrage à gauche alors que, selon les sondages, Hamon n'a aucune chance de victoire. Reste à voir si Valls respectera la parole donnée en ne soutenant pas Macron, ou si comme à son habitude il ira contre ses propres promesses et le fera dans l'espoir peut-être de retrouver un siège au gouvernement et pourquoi pas s'il négocie assez habilement son poste à Matignon.

F. M.



— Conclusions des six groupes créés par le ministère de la Culture —

«Une feuille de route» pour la gestion des théâtres

■ Les groupes chargés de l'élaboration d'«une feuille de route» pour la gestion des théâtres en Algérie ont présenté, à Alger, les conclusions de leurs travaux.

Par Adéla S.

A ce titre, le groupe chargé du financement a proposé «la diversification des sources de financement», notamment pour ce qui est des œuvres, l'exploitation des structures et le parrainage.

Le groupe chargé de la production a appelé à «l'exploitation» du répertoire algérien, à l'adaptation des œuvres mondiales et à porter «un intérêt» pour le théâtre pour enfants.

Pour sa part, le groupe chargé de la distribution a plaidé en faveur de la «promotion» au niveau local et national.

En outre, le groupe chargé des contenus a appelé «à accorder la priorité» au texte algérien classique et moderne.

Le groupe chargé de la formation a appelé à «mettre au point un plan annuel», pour la formation des fonctionnaires des théâtres, avec obligation de consacrer «entre 3 et 5 %» de son budget pour les besoins de formation, outre l'organisation d'ateliers de formation destinés aux enfants scolarisés.

Le groupe chargé de la révision des statuts a exposé «l'unifi-



cation du règlement intérieur» pour l'ensemble des théâtres régionaux, avec attribution de «larges prérogatives», en vue d'obtenir de nouveaux revenus.

Il est à signaler que les six groupes, créés par le ministère de la Culture en janvier dernier, ont présenté des recommandations, en présence du ministre du secteur, d'un nombre de directeurs de théâtre, de quelques artistes et metteurs en scène, qui ont, à leur tour, expo-

sé plusieurs problématiques auxquelles fait face le théâtre algérien. Ces recommandations présentées par les directeurs de théâtre et les représentants des établissements de théâtre sont, affirme le ministre, «des idées et propositions soumises à l'examen et au débat par d'autres acteurs, à l'instar des propriétaires de coopératives théâtrales, les enseignants et les étudiants».

Pour rappel, le ministre de la

Culture a annoncé, en janvier dernier, l'élaboration d'une «feuille de route» pour la gestion des théâtres, ainsi que le choix de la date du 27 mars prochain, jour du lancement de la manifestation «Mostaganem, capitale du théâtre 2017», pour la présentation des décisions finales sur le théâtre, la législation y afférente et les mécanismes de sa gestion.

A. S./APS

Prix Souad Essabah du roman Trois Algériens lauréats

Trois romanciers algériens se sont adjugés les trois premiers «Prix Souad Al-Sabah de la création intellectuelle et artistique», un concours littéraire décerné par les éditions koweïtiennes Souad Al-Sabah, indiquent lundi les organisateurs.

Le premier prix est revenu à Abdelwahab Aissaoui pour son roman «Adawair wa el abwab», alors que «El majanine la yamoutoune» (Les fous ne meurent pas) de Amina Djermoune arrive en deuxième place de ce concours litté-

raire. Sabrina Benaziz a, pour sa part, remporté le troisième prix pour son roman «Leil li el houb oua akher li el salat» (Une nuit pour l'amour, une autre pour la prière).

Lauréat du Grand Prix Assia Djebar du roman en 2015 pour son roman en arabe «Sierra De Muerte», Abdelwahab Aissaoui est l'auteur de trois romans dont «Cinéma Jacob» (2013). Native de Constantine, Amina Djermoune s'est faite d'abord connaître à travers le concours littéraire émirati «L'émir des poètes». Avant de s'aff-

firmer par «Une nuit pour l'amour, une autre pour la prière», son troisième roman, Sabrina Benaziz, jeune romancière native de Tiaret, avait déjà édité deux romans en Algérie. Le Prix Souad Al-Sabah de la création intellectuelle et artistique, un concours biennal qui récompense les meilleures œuvres dans le domaine littéraire et scientifique, existe depuis trente ans. Il a déjà été décerné aux auteurs algériens Zahra Boussekine, Zahra Karef et Abderrahmane Bouzerba.

Dila C.

Algérie-France

«Renforcer la présence des deux cultures dans les deux pays»

Le président du groupe parlementaire d'amitié Algérie-France au Sénat français, Alain Neri, a mis en avant, lundi à Alger, la nécessité de renforcer la présence des cultures algérienne et française dans les deux pays.

Dans une déclaration à la presse à l'issue d'un entretien avec le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi au siège du ministère, Alain Neri a indiqué que «cette rencontre nous permettra d'œuvrer de concert pour renforcer la présence des cultures algérienne et française dans les deux pays».

Après avoir mis en avant l'im-

portance de la culture dans le raffermissement et l'approfondissement des relations entre les peuples, le parlementaire français a indiqué que le rôle de son groupe aujourd'hui consistait à défendre plus que jamais la culture et la liberté d'expression, notamment en cette conjoncture marquée par la montée de la pensée d'extrême droite en France, indiquant que «la culture a de tout temps été la première victime des ennemis de la liberté». Il a souligné l'importance de diffuser la culture algérienne dans le monde et particulièrement en France, tout en relevant le soutien du groupe parlemen-

taire d'amitié Algérie-France à cet objectif. Pour sa part, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a indiqué que le rencontre a été fructueuse pour les deux parties et a permis de passer en revue de nombreux aspects des relations culturelles algéro-françaises.

Il a rappelé la présence remarquable de l'Algérie dans les manifestations culturelles françaises, de même pour la France dans les manifestations culturelles organisées en Algérie, affirmant que la diversification de l'action culturelle entre les deux pays «témoigne de l'importance de la culture dans le

renforcement des relations entre les deux pays», soulignant dans ce contexte la possibilité de tirer profit de l'expérience française dans certains domaines à l'image des arts plastiques, la restauration du patrimoine et la musique.

Le ministre a mis en exergue la nécessité de consacrer à la culture une place plus importante dans les relations bilatérales, ce qui permettra aux professionnels dans les différents domaines culturels de réaliser davantage de projets retenus dans le cadre des conventions conclues par les deux pays.

Racim C.

Rendez-vous culturels

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab El-Oued, Alger)
Jusqu'au 16 mars :

Exposition de peinture de l'artiste Karim Beladjila.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger
Jusqu'au 18 mars :

Dans le cadre de la 1^{re} édition de la Journée mondiale du design italien, expositions «Le Grand jeu de l'industrie» et «Le Design italien rencontre le design algérien».

Mardi 31 mars :

Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

Café littéraire Le Sous-marin (Télémy)

Jusqu'au 18 mars : Exposition d'arts plastiques «Sneacatombes», par Sneak
Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Aujourd'hui à partir de 10h : Conférences et ateliers sur la conservation et la restauration des œuvres d'art.

Centre d'activités culturelles Abane-Ramdane (Rue Abane-Ramdane, Alger)

Jusqu'au 18 mars : Exposition de peinture par Yamena Zebda, Hahad Karima, Ferah Karima et El Kerba Nihad.

Bibliothèque Multimédia Agha (Alger)

Jusqu'au 16 mars : Exposition collective de produits de l'artisanat (poterie, céramique, création de bijoux, décoration florale...).

Galerie d'Arts Aïcha-Haddad (rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 30 mars : Exposition spéciale Journée de la femme, par Narimane Sadet Cherfaoui et Samia Boumerdassi.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Chéraga, Alger)

Du 18 au 31 mars : Exposition collective «Œuvres récentes» des artistes peintres Moussa Bourdine, Adlane Djefel, Moncef Guita et du sculpteur Nadjib Bensaïd.

Vernissage le samedi 18 mars à partir de 15h.

Musée national Ahmed-Zabana (Oran)

Jusqu'au 31 mars : Exposition de peinture de l'artiste Hirech Boumediène.

Espacio España de l'Institut Cervantès d'Alger
Jusqu'au 30 mars à 18h : Cycle de cinéma «Espace féminin», dans le cadre de la Journée internationale de la femme.

Galerie Seen Art (Dély-Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 20 mars : Exposition collective «Substance», animée par les sculpteurs Merzouk Bellahcen, Arezki Mezahem et Zaki Sellam.

Galerie d'arts La Baignoire (Alger-Centre)

Jusqu'au 25 mars : Exposition de photographies d'art «La Roma la ntouma» (Ni Rome ni vous), par le photographe Oussama Tabiti.



Coup-franc direct

Manœuvres et trahison

Par Mahfoud M.

Quand on est habitué à la magouille et aux jeux de coulisses, il est difficile pour de s'aligner sur la légalité et respecter les lois. C'est le cas de certains présidents de clubs, membres de l'AG de la FAF, qui ont vite fait de retremper dans des manœuvres sournoises, après que Zetchi a annoncé sa candidature. Pour eux, il est une véritable menace parce qu'il les a débusqués par sa stratégie payante, et par le fait qu'il s'est investi dans la formation, alors qu'eux préfèrent dilapider l'argent du contribuable en se sucrant sur le dos de joueurs qui n'ont aucun niveau pour continuer à s'enrichir. Ne suffisant pas de leurs manœuvres et n'acceptant pas l'arrangement qui leur a été offert pour leur permettre une sortie honorable, ces présidents ont menacé de recourir à la FIFA, pour soi-disant dénoncer l'ingérence des pouvoirs publics et du MJS surtout. C'est une pure trahison de ces présidents de clubs qui nous ont habitués à ce genre de coups. Cela ne les arrangeait pas qu'un homme intègre prenne les rênes de la FAF et relance la discipline qui a touché le fond avec le président sortant. Ce dernier ne pensait qu'à ses propres intérêts et ne souhaitait pas relancer le football local, étant devenu le président de l'EN en ramenant des joueurs de l'émigration et excluant tous les locaux de ses plans.

M. M.

Bétis Séville

Mandi incertain face à Osasuna

LE DÉFENSEUR international algérien du Bétis Séville (Liga espagnole de football), sorti en cours du jeu dimanche soir lors de la défaite concédée sur le terrain du Real Madrid (2-1) en championnat, souffre d'une entorse de la cheville gauche, a annoncé le club andalou lundi sur son site officiel. Le joueur algérien, soumis lundi à un travail spécifique en salle, devra attendre 48 heures pour être fixé sur sa participation ou non pour

la réception d'Osasuna samedi prochain, dans le cadre de la 28^e journée du championnat, précise la même source. Mandi (25 ans), devenu pièce maîtresse dans le dispositif de l'entraîneur Victor Sanchez del Amo, avait rejoint le Bétis l'été dernier pour un contrat de cinq ans en provenance du Stade de Reims (Ligue 2 française). Au terme de la 27^e journée, le Bétis Séville occupe la 14^e place au classement de la Liga 28 points.

Tournoi de Gonesse de tennis

Inès Ibbou sortie précocement

LA JOUEUSE de tennis algérienne, Inès Ibbou, a été éliminée lundi d'un tournoi du Circuit Pro-féminin, organisé du 11 au 19 mars à Gonesse (France), après sa défaite par 2 sets à zéro (2-0) contre la Française Marine Partaud, au 3^e tour des qualifications. La championne d'Afrique 2015 avait concédé le premier set 6-2, avant de se ressaisir dans le deuxième, en menant longuement au score, avant de s'incliner finalement 7-5. Exemptée du premier tour, Ibbou (18 ans) avait passé le 2^e en dominant la Romaine

Alexandra Alina Tincu (6-0, 6-0), au moment où Marine Partaud (23 ans) avait surclassé sa compatriote Marie Mattel. Le tournoi de Gonesse, dont le tableau final se déroulera du 13 au 19 mars, est doté d'un prize-money de 15 000 USD. «Après Gonesse, Inès disputera plusieurs tournois à 15 000, en France et en Tunisie», a annoncé le père de la joueuse, Kamel Ibbou. Le premier tournoi inscrit au programme de la société de l'Académie de Valence (Espagne) se déroulera du 20 au 26 mars au Havre (France).

Tennis de table/Championnat d'Alger jeunes (simple)

Les pongistes du CRAPBB haut la main

LES PONGISTES du Chabab Ryadi Alger Plage (Bordj El Bahri) ont dominé littéralement les épreuves individuelles jeunes du Championnat d'Alger de tennis de table-2017, qui se sont déroulées lundi à la salle omnisports de Zéralda (Alger). La compétition a regroupé 190 jeunes pongistes représentant 20 clubs dont les plus dominants, à savoir le CRAP Bordj El Bahri, NOSA Alger, NRW Alger, Baba Hacène, OS Douéra, NR Zéralda, RAMA Mouradia, IC Réghaïa, USDS Chéraga, JCB Bab El Oued, WA Rouiba et

Chiheb Casbah. Chez les benjamins, l'équipe du CRAP s'est adjugée les deux premières places, grâce à Nassime Oustani et Sofiane Khenniche, devant Chakib Mahgoune (FBB).

Ligue 1 Mobilis (mise à jour)

MCA-JSK reprogrammé pour le 25 mars

L affiche entre le MC Alger et la JS Kabylie comptant pour la mise à jour de la 16^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football se jouera finalement le samedi 25 mars au stade du 5-Juillet (16h00), a

AG de la FAF

La mascarade des présidents de clubs

■ Alors que tout se passait dans les meilleures conditions possibles et que l'AG allait se tenir le 20 de ce mois de mars, comme l'avait demandé ses membres, un groupuscule, constitué de présidents de clubs de Ligues I et II, connus pour leurs manœuvres sournoises et leur appétit pour le gain facile, est entré en scène pour tout faire capoter.



Des membres de l'AG n'en finissent pas de parasiter le projet de Zetchi

Par Mahfoud M.

Ainsi, ce groupe d'individus que sont les présidents de la JSK, Hannachi, celui du MCA, Ghrib, de l'ASO, Medouar, de l'USMBA, Benhamza, ont décidé de se réunir au siège d'un club algérois pour préparer une contre-attaque à la candidature de Zetchi qui n'arrange pas leurs affaires et qui touche à leurs intérêts. Et comme cela va en droite ligne avec leur parrain, le président sortant Mohamed Raouraoua, ils ont bénéficié du soutien de la FAF et de la commission de préparation de l'AGE et des candidatures, présidée par Baâmeur qui a tout chamboulé. C'est ainsi qu'ils ont décidé

du report de l'AG de la FAF au 27 avril prochain et de l'ouverture, de nouveau, de la liste des candidatures, malgré le fait que réglementairement ils n'avaient pas le droit de le faire, surtout concernant l'ouverture des candidatures qui avaient été normalement clôturées. Comme il fallait s'y attendre, cela n'a pas plus au MJS qui a tout de suite fait appel au SG de la FAF pour lui demander de revoir la question surtout pour ce qui est de la reprogrammation de l'AG. Cela a été rectifié, puisque le site internet de la FAF indique que l'AGE se tiendra comme prévu le 20 mars. Toutefois, ce qui reste condamnable, c'est le fait que ces prétendants membres de l'AG et prési-

dents de clubs souhaitent négocier pour la représentativité au sein du bureau du futur président, qui devrait être Zetchi, et cela pour leur permettre de garder leurs intérêts, sachant que Zetchi a avoué qu'il procédera à plusieurs changements quant à la manière de gérer au sein de la FAF et même les commissions de discipline où il comptera sur des juristes, en plus du fait qu'il faudra aussi mettre en place une véritable DNCG pour contrôler les clubs, ce qui ne plaît pas à ces présidents. C'est donc une véritable mascarade que veulent nous faire vivre ces présidents qui ne comptent pas se retirer de la scène même s'ils savent que leurs procédés sont révolus. **M. M.**

Ligue des champions d'Afrique (16^{es} de finale/retour)

L'USMA sans quelques titulaires à Ouagadougou

L USM Alger s'est déplacée hier à Ouagadougou (Burkina Faso) avec un effectif amoindri en vue du match face au RC Kadiogo, prévu samedi prochain au stade du 4-Août comptant pour les 16^{es} de finale retour de la Ligue des champions d'Afrique de football. Il s'agit de Mohamed Benkhabla (blessé), Rabie Meftah (suspendu), Ziri Hammar (blessé), et Mohamed Benkhemassa (blessé). En

revanche, la convocation du milieu offensif Kadour Beldjilali, qui vient de réintégrer le groupe, devait être prise à l'issue de la séance d'entraînement prévue durant la matinée au stade Omar-Hamadi (Bologhine). Les deux défenseurs Ayoub Abdellouai et Mohamed Benyahia ont fait l'impasse sur la séance de lundi en raison de douleurs, et se sont contentés de soins. Les deux joueurs étaient du voyage avec le

groupe et poursuivront les soins une fois sur place. Les «Rouge et noir» se sont envolés pour la capitale burkinabé dans l'après-midi à bord d'un vol spécial. Lors du match aller disputé samedi, l'USMA s'est imposée sur le score de 2 à 0. La JS Saoura, l'autre représentant algérien dans cette épreuve, s'est fait éliminer dès le tour préliminaire face aux Nigériens d'Enugu Rangers (aller 1-1, retour 0-0).

NA Hussein-Dey

Un match de suspension pour Michel

L entraîneur du NA Hussein-Dey, le Français Alain Michel, a écopé d'un match de suspension et 30 000 DA d'amende pour «contestation de décision», lors de la victoire de son équipe contre le MC Oran (1-0) en match de la 23^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, à indiqué la LFP lundi. Le milieu de terrain du NAHD, El Orfi, a été sanctionné de son côté de la même sanction pour contestation de décision, selon la commission de

discipline de la LFP. D'autre part, l'entraîneur des gardiens de but du CA Batna, Mahri Abdel Ghani, a été suspendu un mois pour «mauvais comportement» lors de la défaite de son équipe devant le leader l'ES Sétif (0-2). Mahri devra en outre s'acquitter d'une amende de 40 000 DA d'amende. En Ligue 2 Mobilis, le joueur du CA Bordj Bou-Arréridj, Boukahri Ridha, exclu pour «crachat envers adversaire» lors de la rencontre contre la JSM Bejaia, a écopé de 5 matchs de

suspension et 50 000 DA d'amende. Le joueur de la JSM Béjaia, Rebouh Houssemeddine a été sanctionné de deux matchs suite à son expulsion. Son coéquipier Rait Mohamed Billel est suspendu quant à lui trois matchs pour «voie de fait». D'autre part, la commission de discipline de la LFP a infligé trois matchs de suspension au joueur Haddad Hichem (GC Mascara) pour voie de fait. La même sanction a été infligée aux joueurs du MC Saida Hantat Mohamed et de l'US Biskra Bouldieb Billel. L'entraîneur de l'USM Bliida, Zane Kamel, a écopé d'un match de suspension et 30 000 DA d'amende et son club a écopé d'une amende de 100 000 DA pour jets de projectiles. Enfin, le joueur du RC Arbaa, Ouznadji Nouri, est suspendu 3 matchs plus 30 000 DA d'amende pour voie de fait.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Missions médicales du CHU
de Tizi Ouzou à Tamanrasset et Illizi

1 100 consultations effectuées
depuis le début de l'année

PLUS de 1 000 consultations médicales spécialisées ont été effectuées durant les deux récentes missions d'une équipe de spécialistes du CHU Nédir-Mohamed dans des localités reculées des wilayas de Tamanrasset et Illizi, a indiqué, hier, le directeur général du même établissement hospitalier, Abbès Ziri. Abordant le travail de ces deux missions au cours d'un point de presse, Abbès Ziri a précisé que 951 consultations spécialisées ont été assurées durant ce «séjour médical» de près d'une semaine à In Guezzam et Abalessa (wilaya de Tamanrasset) et 206 autres à Djanet et In Salah (wilaya d'Illizi) durant la période de février à mars courant. Le Professeur Salah Mansour, coordinateur de ces missions médicales multidisciplinaires dans le cadre d'un jumelage entre structures de santé du pays instauré par le ministère de tutelle, a confié que leur présence dans ces zones reculées a suscité un grand intérêt parmi les habitants qui sont venus en masse pour se faire ausculter, notamment des régions frontalières. Il a précisé que son équipe médicale a effectué plus de 700 consultations en 24 heures durant cette dernière mission, tout en soulignant que les femmes étaient les plus nombreuses à bénéficier de ces consultations (90%). Au moins trois spéciali-

tés ont été assurés à l'occasion de ces deux missions, à savoir, la dermatologie, la pneumologie et la gastro-entérologie. Interrogé sur l'apport de ces missions menées dans le cadre d'un jumelage, P' Salah Mansour a estimé que celles-ci viennent combler un déficit en compétence médicale dont souffrent ces régions reculées du pays, tout en faisant remarquer que la formation est également assurée au profit des praticiens exerçant dans les structures de santé dans ces wilayas durant ces mêmes missions. Par ailleurs, le DG du CHU de Tizi Ouzou a annoncé l'envoi prochain d'une mission médicale dans les wilayas de Jijel et Ghardaia, eu égard à l'intérêt suscité par l'apport médical spécialisé au dispositif de santé dans les wilayas jusqu'à touchées. A notre question sur le budget alloué à ces missions, Abbès Ziri a souligné que celui-ci est conséquent, citant l'exemple du coût de la billetterie du personnel de ces missions estimé à plus de 300 millions de centimes, tout en précisant que les déplacements de l'équipe médicale, son hébergement et sa restauration sont aux frais des directions locales de la santé et de la population.

Hamid Messir

Protection civile de la wilaya d'Alger

Simulation d'incendie

sur un chalutier à la Madrague

LES SERVICES de la Protection civile de la wilaya d'Alger ont effectué hier un exercice de simulation d'incendie sur un chalutier au port El Djamilia (la Madrague).

Cette manœuvre, exécutée par 6 unités de la Protection civile composée de plus de 60 agents de différents grades, est la deuxième du genre après celle exécutée la semaine dernière au niveau du port d'Alger, visait à déterminer le niveau de préparation des agents de la Protection civile et à évaluer la disponibilité et la capacité opérationnelle du personnel dans le cadre des interventions pour faire face aux catastrophes marines, a déclaré à l'APS le lieutenant Khaled Ben Khellallah. L'opération qui a duré 1 heure (de 10h00 à 11h00), simule un incendie au niveau d'un bateau de pêche faisant quatre victimes. Cette simulation, a expliqué le res-

ponsable, s'inscrit dans le cadre du programme de la célébration de la Journée internationale et magrébine de la Protection civile et du renforcement du programme des activités des services de la Protection civile qui s'emploie à mieux gérer les catastrophes. Les services de la Protection civile de la wilaya ont mobilisé pour cette manœuvre, exécutée avec succès selon le même responsable, quatre camions citernes, deux ambulances, un zodiaque et deux équipes d'hommes grenouilles. Cette manœuvre est un «exercice de simulation positif» pour renforcer les capacités de la sécurité maritime à travers le littoral algérien, a déclaré à l'APS la directrice de la pêche de la wilaya d'Alger, Rabéa Zerrouki, qui a assisté à l'exercice de simulation.

VERS LE RETOUR DU CRÉDIT
À LA CONSOMMATION



Loumis

Djalou@hotmail.com

Affaire Mobilart de dilapidation de deniers publics

Verdict le 27 mars à Oran

■ Le tribunal d'Oran a renvoyé au 27 mars en cours le verdict dans l'affaire du propriétaire du groupe immobilier «Mobilart» d'Oran.

Par Hafid Ch.

Le prévenu, condamné depuis quelques années à une peine de dix années de réclusion criminelle pour dilapidation de deniers publics portant préjudice financier à la Banque nationale d'Algérie (BNA), a comparu lundi devant le tribunal. Cet homme d'affaires est jugé pour facilités et avantages contraires à la réglementation en vigueur dans l'accès à des crédits d'investissement de l'agence «Soummam» de la BNA à Oran de 2006 à 2009. L'administration centrale de cette banque publique avait décidé de sus-

pendre l'octroi de crédits à la société d'investissement que détient le prévenu, a-t-on indiqué. Il est également poursuivi pour lenteurs dans le remboursement des crédits à la BNA, quoique son groupe immobilier détenait un compte courant auprès de cette banque alimenté en avoirs de la vente de logements. La valeur des crédits octroyés à ce groupe a atteint plus de 1,5 milliard DA pour le financement de projets d'habitat dans la wilaya d'Oran et autres. La défense de l'homme d'affaires a plaidé l'acquiescement, alors que le représentant du parquet avait requis huit années de réclusion criminelle. Quatre

cadres de la BNA d'Oran sont inculpés dans cette affaire.

Huit blessés dans une collision entre deux véhicules

Huit personnes, dont trois enfants, ont été blessées dans une collision entre deux véhicules survenue hier à Oran, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Cet accident s'est produit dans la localité de Slatna, sur la route nationale 13 reliant Arzew à Oued Tlélat, a-t-on indiqué. Les blessés ont été évacués vers les urgences du CHU d'Oran, a-t-on ajouté de même source. H. Ch./APS

Méditerranée

De la cocaïne interceptée par la garde maritime tunisienne

LA GARDE MARITIME tunisienne a annoncé lundi avoir intercepté une quantité de cocaïne (31 kg) d'une valeur marchande de six millions d'euros au large du Cap Bon, en mer Méditerranée. Les gardes-côtes ont repéré dimanche deux personnes à bord d'une vedette effectuant des «mouvements suspects» au large du Cap Bon, une péninsule bordant le détroit de Sicile, a indiqué Mohamed Walid Ben Ali, chef du poste de la Goulette, près de Tunis. Dans la précipitation, ces personnes auraient jeté par-dessus bord un «grand sac rouge» avant de prendre la fuite. «En le repêchant, les gardes-côtes ont alors découvert une trentaine de pains de cocaïne», a-t-il ajouté, affirmant que c'est «la première fois» qu'une telle quantité «est saisie en Tunisie». Selon lui, «pour écouler de telles quantités», il

faut «qu'un grand réseau international [soit] derrière l'opération, avec de probables ramifications en Tunisie». Il a par ailleurs signalé à des médias qu'une enquête judiciaire avait été ouverte, et que les autorités italiennes avaient été alertées pour traquer les deux fugitifs. Devant la presse, le chef du poste de la Goulette a pointé un «nouveau phénomène» observé, selon lui, «depuis environ 18 mois»: «Des vedettes en provenance d'Italie qui accostent sur nos côtes [à] dans le cadre d'activité de trafic de drogue et de cigarettes». Des trafics facilités par la proximité territoriale entre les deux pays: les côtes nord-est de la Tunisie et celles du sud de la Sicile sont séparées par un bras de mer d'environ 150 km de large. Dans le cadre de la lutte contre la drogue et les stupéfiants en Tunisie, les différentes unités

relevant de la direction générale de la Sûreté de l'Etat tunisien ont déjoué, en 2016, plusieurs opérations de trafic de stupéfiants et démantelé des réseaux d'écoulement de drogue, a indiqué le chargé de l'information auprès de la direction générale de la Sûreté de l'Etat, Walid Hakimi, cité par l'agence de presse TAP. Il a précisé, lors d'un point de presse, qu'en 2016 le nombre de consommateurs s'élevait à 5 890, le nombre de dealers à 2 988, alors que celui des trafiquants avait atteint 106. S'agissant de la quantité de drogue saisie, Walid Hakimi a indiqué que celle-ci se répartie comme suit: «1 tonne et 332 kg de cannabis, 2 kg 029 de cocaïne et 267 gr d'héroïne. Quelque 38 628 pilules d'ecstasy ont été également saisies».

Ouali Y.